

L'Union SNUI - SUD Trésor

réagit à la lettre de Mr. Parini adressée aux agents

C'est à la veille des congés d'été que le directeur général a choisi de s'adresser par lettre aux agents sur « le suivi de l'accompagnement social et l'organisation des SIP ».

Confronté à un conflit important depuis plusieurs mois, portant tant sur la loi sur la mobilité que sur les conditions de la fusion, il n'a cependant pas dit un mot sur la mobilisation.

Au contraire, selon lui, les choses se déroulent « harmonieusement, dans la clarté, la transparence et le dialogue ». Pourtant, au niveau national, la circulaire sur les SIP qui vient d'être diffusée n'a été précédée d'aucune discussion préalable avec les syndicats, Mr. Parini l'a concoctée seul avec ses collaborateurs. Au niveau local, c'est à la hâte que sont convoqués début juillet des CTP locaux dans les départements de préfiguration des SIP (pour le 1er septembre).

Non, la parfaite harmonie ne règne pas à la DGFIP !

Le calendrier de mise en place des SIP (2009/2012) est maintenant connu et ses principes d'organisation arrêtés. Mais qu'en est-il des moyens de fonctionnement qui leur seront alloués ? La question du volume d'emplois est toujours en apesanteur et Mr. Parini a même confirmé la poursuite des suppressions d'emplois, « les chiffres des années futures ne seront pas inférieurs à ceux de l'année prochaine ».

Cela dit, il garde le silence dans sa lettre sur ce point pourtant crucial, la question du nombre d'emplois du Trésor transférés au SIP n'étant pas même abordée alors que nous l'estimons à hauteur de 8 000.. La polyvalence est évoquée de façon insidieuse : Mr. Parini affirme que les métiers et les compétences seront respectés avec entraide lors des pics d'activité. Avec quelle formation ? Des plus succinctes, si l'on se réfère à la circulaire !

Sur les règles de gestion, le DG écrit que les critères des règles de mutation et d'affectation seront définis nationalement et qu'ils seront objectifs (application de la règle de l'ancienneté), transparents (tenue de CAP nationales et locales) et respectueux de la volonté des agents concernant la mobilité.

Le DG reprend ici les principes posés par l'Union SNUI SUD-Trésor, sans les décliner au plan local, de la même manière qu'au groupe de travail du 24 juin. L'Union SNUI-SUD Trésor continue d'exiger des garanties pour l'application de la règle de l'ancienneté, tant au plan national que local et des engagements de Woerth et Parini contre toute forme de mobilité forcée à la DGFIP.

Le compte n'y est toujours pas !

Quant aux mesures d'accompagnement social, décrites à nouveau dans sa lettre (intégration de la prime de 350 € à l'IMT en janvier 2009, plan de qualifications abondé de 65% en 2008, examen professionnel de B en A dès 2009), elles ne constituent de notre point de vue qu'un acompte pour les agents des Impôts et du Trésor. On notera que l'harmonisation indemnitaire débutera également en janvier 2009, selon des modalités fixées à l'automne.

Mais pour l'union SNUI - SUD Trésor, le compte n'y est pas et il nous faut obtenir :

- **une véritable revalorisation indemnitaire pour tous les agents des Impôts et du Trésor, au-delà d'une simple harmonisation,**
- **la mise en place d'un plan de qualifications bien plus ambitieux qu'aujourd'hui.**

Les discussions sur les règles de vie au travail, l'informatique et les conditions de travail auront lieu les 10 et 11 juillet. Ensuite, pour la rentrée, un calendrier de groupes de travail, pour définir notamment les règles de gestion, doit être communiqué aux organisations syndicales. Pour l'Union SNUI - SUD Trésor, ce sont les négociations interrompues par le ministre le 11 février dernier qui doivent reprendre sur les conditions de travail, les emplois, la mobilité choisie, les règles de gestion et la rémunération, pas de simples groupes de travail en guise d'alibi pour le dialogue social.

Réforme de l'Etat

RGPP : le troisième

Décidé le 11 juin !

On pouvait s'interroger ces derniers temps sur le sort du 3ème conseil de modernisation des politiques publiques annoncé pour le mois de mai, mais c'est finalement avec une petite quinzaine de retard seulement, le 11 juin, que le dernier train de mesures pour la période 2008-2012 a été rendu public.

Dans cet ultime paquet on trouve essentiellement :

*- les réformes des ministères de la Justice, de l'Education Nationale et des Affaires étrangères,
- la réorganisation de la présence de l'Etat aux niveaux départemental et régional.*

Le comité de suivi a également fourni au Conseil une série de diagnostics sur toutes les politiques d'intervention en faveur des ménages (maladie, famille, solidarités, logement, emploi et formation professionnelle).

Ce travail d'investigation sera - nous assure-t-on - «utilisé par le Président de la République et le gouvernement dans le cadre de l'agenda social qui est en cours, et qui vise à renouveler notre modèle de protection sociale en remettant au coeur la valeur travail, l'équilibre entre les droits et les devoirs et l'efficacité de chaque euro dépensé».

Voilà qui promet et qui marque une nouvelle fois la volonté d'en finir avec un Etat trop généreux avec les plus démunis.

Côté méthode, le 11 juin a permis au Président de la République de rappeler que la phase de réexamen et d'expertise des activités publiques était maintenant terminée et qu'il fallait désormais mettre en oeuvre «intégralement» les décisions des 3 conseils tenus depuis décembre.

A ce propos, Eric Woerth a été adoubé définitivement grand connétable de la RGPP et c'est lui qui devra rendre public, chaque trimestre, un communiqué de suivi, «ministère par ministère et mesure par mesure».

Nicolas Sarkozy a demandé à notre ministre de lui fournir un premier bilan avant le 31 octobre 2008.

Nous rappelons que les nombreuses décisions listées par les trois conseils de modernisation vont servir à élaborer (normalement cet été, si le calendrier est respecté) une loi de programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011. Dans l'esprit du gouvernement le premier budget pluriannuel doit rendre visible ses «nouvelles politiques».

- Le schéma de l'organisation de l'Etat au niveau départemental (ci-contre).
- Les réorientations des missions des administrations sociales (pôle santé, pôle protection sociale, pôle travail, direction générale de la cohésion sociale).
- La «déjudiciarisation» d'affaires non conflictuelles à la Justice (changements de régime matrimonial, saisies ventes immobilières, dossiers de surendettement, ...).
- Le développement de l'arbitrage et de la médiation (conciliateurs bénévoles).
- Le financement des universités sur la base de la performance et la réforme du financement de la recherche .
- La réorganisation des ambassades désormais réparties en trois formats suivant leurs missions.
- La création à la rentrée 2009 d'une agence nationale de remplacement (pour mieux répondre au problème des absences des professeurs).

Ces maigres sept petits points, certes significatifs, sont extraits d'une longue liste de 73 nouvelles mesures.

Faisons les comptes : 97 mesures annoncées le 12 décembre, 166 annoncées le 4 avril et enfin 73 le 11 juin : cela fait bien 336 réformes programmées dans l'espace 2008-2012...



Bercy : le QG de la RGPP !

CONSEIL DE MODERNISATION

Un nouvel Etat territorial

Le dossier du 11 juin n'y va pas par quatre chemins : le principe d'uniformité de l'organisation départementale est dépassé et la conception «insularisée» des services déconcentrés qui conduit chaque ministère à se doter dans chaque département de tous les moyens de fonctionnement, d'expertise, de conception et de direction est un non-sens.

• La chasse au gaspi

Ce qui est d'abord estimé trop lourd, et donc trop coûteux, c'est le nombre de «directions, services ou délégations» (plus de 35) qui interviennent au niveau régional ou départemental dans l'exercice des missions de l'Etat. Il convient donc de réduire le nombre de ces structures en opérant des regroupements de services, d'où la nécessité d'arrêter un nouveau schéma d'organisation des régions et, de la même manière, un nouveau schéma pour les départements.

• Pilotage régional et souplesse dans les départements

Première précision d'importance : la région devient le niveau de droit commun pour mettre en oeuvre les politiques publiques et le préfet de région aura plus de facilités à piloter un nombre réduit d'acteurs (correspondant globalement aux missions de chaque ministère).

Au niveau départemental, par contre, ce ne sera plus la logique ministérielle qui s'imposera, mais une «logique usagers» dictée par les besoins des citoyens et on n'aura plus forcément les mêmes schémas d'un département à l'autre. Un modèle type est cependant précisé avec autour des préfets trois directions départementales : «protection population», «territoires», «cohésion sociale» (cette dernière n'étant mise en place que lorsque les enjeux du département le justifient).

Le conseil du 11 juin a prévu un calendrier de réalisation pour les structures régionales (agences régionales de la santé à rendre opérationnelles avant 2010, par exemple), mais c'est une circulaire du Premier ministre aux préfets qui précisera «la mise en oeuvre de la démarche d'adaptation du schéma départemental de base» (en fonction des caractéristiques et des besoins locaux).

• Zones d'ombre

Pour surprenant que cela paraisse, le Conseil de juin n'a guère évoqué le financement des nouvelles structures, tout au plus précise-t-il qu'aux fins de faciliter la mutualisation des moyens «un nouvel outil budgétaire ad hoc sera constitué pour organiser en gestion locale le rassemblement des crédits permettant de financer une dépense commune à plusieurs services».

S'agissant des personnels placés sous l'autorité des préfets, le conseil a précisé : «les nouvelles directions départementales seront l'interface des unités locales des directions ou services régionaux : les agents y seront affectés tout en demeurant rattachés pour leur gestion à leur ministère d'origine». Voilà bien un paragraphe qui nécessite un décryptage d'urgence !

Ministère du Budget : «exemplaire» !

Bien qu'il ne figure pas dans la liste des ministères évoqués le 11 juin, le ministère du Budget a fait l'objet d'un fascicule particulier dans le dossier du troisième conseil de modernisation, comme si Eric Woerth voulait donner une leçon de RGPP appliquée à ses collègues.

Rien de nouveau n'apparaît à la lecture de cette sorte de prospectus si ce n'est un goût prononcé pour un langage choc. On découvre ainsi que l'ex-DGI s'est consacrée avec raison au lancement de «produits phares» (la DPR, la charte du contribuable, le programme PVFI) et bien évidemment que les certifications ont constitué un plus pour les usagers. On a ensuite la confirmation que l'efficacité c'est «le moindre coût», «le resserrement des réseaux territoriaux», «l'industrialisation de certains processus».

Au bout du paragraphe on n'est pas déçu par la conclusion : «cette politique [...] a déjà permis de dégager des gains de productivité très importants puisque 12 784 emplois ont été supprimés sur la période 2003-2008, faisant ainsi du ministère du Budget le premier contributeur aux réductions d'emplois dans la Fonction Publique».

Rien de subliminal dans le message, Eric Woerth montre la voie à suivre et semble dire à ses collègues : **«tas de mollassons, bougez-vous et essayez de prendre la même cadence que moi !»**

Sur le fond des réformes, le dossier du 11 janvier met en avant «trois chantiers structurants» : la création de la DGFIP, bien évidemment, l'allègement des procédures douanières et enfin la mise en place de la DNLF (délégation nationale de lutte contre la fraude).

Cette dernière structure, mise en place en avril, est chargée d'aiguillonner les divers services traditionnels de contrôle (fiscaux ou sociaux). Sa mission paraît très vaste puisqu'elle doit, à la fois, s'attacher à mieux connaître les fraudes, s'assurer que tous les organismes spécialisés luttent avec la même ardeur, rendre effectifs les croisements de fichiers et enfin «développer une culture du travail en commun».

A propos du croisement des fichiers, ce qui est pour le moins troublant c'est que la cible des «fraudeurs pauvres» (aides au logement, Assedic, assurance-maladie) est bien définie alors que les gros trafics et la délinquance financière sont passés sous silence. Il faudra suivre de près l'activité de cette DNLF et dénoncer l'éventuelle focalisation de ses investigations sur les populations les plus fragiles.

En Bref...En Bref...En Bref...En Bref... En Pouvoir d'achat :

Au moment où les experts de l'INSEE prévoient une inflation de 3% en moyenne pour 2008 (prévisions 2,2%), les propositions initiales du ministre octroyant une augmentation générale de +0,5% au 1er juillet de chaque année donc en 2009 et de + 0,3% en octobre 2009 sont très en deçà des attentes des personnels et sont inacceptables.

GIPA :

L'attribution de la garantie individuelle du pouvoir d'achat par comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur la même période, est loin de répondre à la question.

Pour SUD la GIPA est une usine à gaz qui rentre dans un système d'individualisation des rémunérations et ne concerne qu'une fraction des personnels. Or ce sont tous les personnels qui auront perdu près de 9% de pouvoir d'achat depuis 2000.

CPA : Retraite d'office

Des agents ayant sollicité une cessation progressive d'activité, mais en souhaitant pouvoir travailler au-delà de 60 ans, se sont retrouvés récemment face à une mise à la retraite d'office.

Il est possible, suite à la réforme des retraites de 2003, de prendre une CPA à compter de 57 ans sans limite d'âge et donc de continuer à travailler au-delà de 60 ans, cette situation nécessite cependant certaines conditions.

Un agent en CPA qui a atteint l'âge de 60 ans peut obtenir sa mise à la retraite avec jouissance immédiate de sa pension. Par contre, au-delà de 60 ans, cet agent sera mis en retraite d'office dès qu'il totalisera une durée d'assurance égale au nombre de trimestres de durée de service et de bonification nécessaire pour obtenir le taux maximum de 75% (tous régimes confondus). Ainsi les agents ayant des trimestres acquis dans le régime général, puis dans le régime public, pourront être mis d'office en retraite sans avoir le taux maximum de la pension d'Etat qu'ils espéraient atteindre.

Trajet domicile-travail

Confrontés à la hausse des prix du carburant, de nombreux salariés attendent une aide des pouvoirs publics et, le 12 juin, le premier ministre a évoqué la possibilité d'une aide financière directe sur la feuille de paye. Quatre jours après, le ministre du Travail s'est montré plus prudent annonçant vaguement une négociation avec les partenaires sociaux...«dans les jours qui viennent» !

Affaire à suivre.

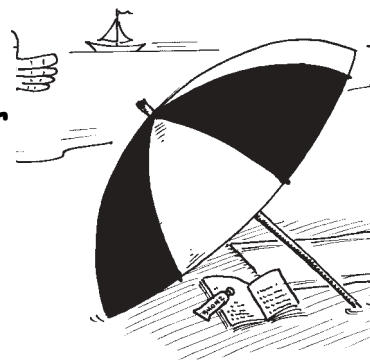
Mobilité :

LA MOBILISATION CONTINUE

L'examen du projet de Loi par les députés à l'Assemblée Nationale est reportée à la prochaine session parlementaire courant octobre 2008.

L'hostilité des fonctionnaires et la mobilisation qui s'en est suivie ont donc conduit le gouvernement à vouloir de report en report attendre des jours meilleurs. Cela ne veut pas dire que le projet est abandonné. Bien au contraire C'est donc autant de temps en plus que nous devons utiliser pour continuer la mobilisation et les interventions auprès des élus.

**Bonnes vacances !
Nous comptons sur
vous à la rentrée.**



**Personne ne pourra dire
qu'il n'était pas prévenu**

Le 6 juin, Eric Woerth et André Santini ont publié un communiqué pour inviter les usagers et les fonctionnaires à commenter les 40 propositions du livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique.

Un site est dédié à ce débat et ne vous privez pas d'y faire connaître votre position : «www.ensemblefonctionpublique.org»

Pourquoi souhaitons-nous un maximum d'expressions sur cet espace, même si nous savons très bien qu'il ne s'agit que d'une opération «poudre aux yeux»?

Parce que le gouvernement, à la rentrée, va présenter son projet de loi sur la réforme de la Fonction Publique et qu'il va s'agir d'inscrire dans la loi :

- la suppression des corps administratifs,
- la réforme de la rémunération,
- la réforme du mode d'évaluation,
- l'utilisation développée de personnels sous contrat,
- la réforme du recrutement.

Le communiqué du 6 juin est très clair : «ce livre blanc constitue aujourd'hui une base de travail pour la nouvelle phase de concertation et de négociations sur l'avenir de la fonction publique française. Cette phase permettra de préparer le projet de loi sur la réforme à la rentrée 2008».

Qu'un maximum d'agents de la DGFIP rappelle son hostilité à la loi «mobilité» et à la prose de M. Silicani serait, à notre sens, un bon prolongement aux actions de mai-juin.

A vos claviers pour des «devoirs de vacances» revendicatifs !